

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Karine Gauvin](#)

<https://www.cadre21.org/membres/381284c8a6c80e93dfe08801>

Date d'obtention : 2023-11-01 15:31:52

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que je ne dois jamais consulter les images en questions et de me référer à l'aide mémoire de la trousse en tout temps. Je dois faire la différence entre un acte impulsif et malveillant.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Nos interventions seront uniformisées grâce à la trousse. Je vais avoir une démarche claire à suivre dans un cas de sexto. Les intervenants formés seront bien identifiés. Ça m'informe sur mes droits et mes devoirs et ça va me donner confiance dans mes interventions. Je vais consulter mes collègues formés par Sexto lorsque j'aurai besoin d'intervenir dans une telle situation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Garder la situation discrète pour assurer la confidentialité des élèves concernés. Je vais m'assurer de ne pas consulter les photos/vidéos en question. Pas de jugement, pas de commentaire, m'en tenir aux questions dans la grille d'évaluation de l'incident.